



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**ED** 2414/22

11 août 2022  
Original : anglais

**F**

**Convocation pour la 134<sup>e</sup>  
session du Conseil  
international du café et les  
réunions des autres organes : 3  
à 7 octobre 2022 – Bogotá,  
Colombie**

Le Président du Conseil international du café et la Directrice exécutive de l'Organisation internationale du café ont l'honneur d'inviter tous les Membres de l'Organisation à la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du café et aux réunions connexes qui se tiendront à Bogotá, en Colombie, du 3 au 7 octobre 2022.

Le projet d'ordre du jour et la documentation pertinente d'une telle importante réunion mondiale sont ci-joints. La participation des délégations de tous les Membres à cette réunion historique où le nouvel Accord international sur le café de 2022 sera ouvert à la signature sera essentielle.

Nous serons honorés de recevoir les représentants de votre Gouvernement à Bogotá et d'accueillir vos précieuses et constructives contributions aux discussions, pour le bénéfice du secteur mondial du café.

Nous saisissons cette occasion pour vous exprimer les assurances de notre très haute et très distinguée considération.

Iván Romero-Martínez (Ambassadeur)  
Président  
Conseil international du Café

Vanúsia Nogueira  
Directrice exécutive  
Organisation internationale du café

## RENSEIGNEMENTS PRELIMINAIRES POUR LES PARTICIPANTS \*

- **Conseil international du Café**
- **4<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et des dirigeants mondiaux**
- **Comité des finances et de l'administration**
- **Comité des statistiques**
- **Comité des projets**
- **Comité de promotion et de développement des marchés**

### TABLE DES MATIÈRES

### PAGE

I.	Introduction .....	3
II.	Lieu .....	3
III.	Cérémonie d'ouverture.....	3
IV.	Projet de programme.....	3
V.	Participation et coût.....	4
VI.	Pouvoirs.....	4
VII.	Admission des observateurs.....	5
VIII.	Inscription et liste des participants.....	5
IX.	Langues et documents .....	5
X.	Orateurs.....	6
XI.	Demandes de réunions.....	6
XII.	Visas et hébergement.....	6
XIII.	Exonération de responsabilité.....	6
Annexe I	Ordre du jour provisoire – 134 <sup>e</sup> Session du Conseil	
Annexe II	Lettre type de pouvoir	
Annexe II	Modèle d'autorisation à représenter un Membre et exercer son droit de vote	
Annexe IV	Formulaire d'inscription pour les observateurs	
Annexe V	Liste des hôtels	
Annexe VI	Programme provisoire	
Annexe VII	Étapes pour la signature de l'Accord international de 2022 sur le café	
Annexe VIII	Liste de pays membres de l'OIC qui ont besoin d'un visa pour entrer en Colombie	

\*Le présent document contient des informations sur la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été faits pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut être tenu responsable d'éventuelles inexactitudes.

## I. INTRODUCTION

1. La Directrice exécutive de l'Organisation internationale du Café (OIC) présente ses compliments et a l'honneur d'informer les Membres de l'OIC et les observateurs que la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes se tiendront du 3 au 7 octobre 2022 à Bogota (Colombie).

## II. LIEU

2. La 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes se tiendront à Bogota (Colombie) à CORFERIAS (Carrera 37 # 24 – 67, Bogotá, Colombia). Des navettes seront disponibles tous les jours, assurant le transport entre les hôtels énumérés à l'annexe V et Corferias / les autres lieux officiels (cocktail de bienvenue et dîner de clôture).

## III. CEREMONIE D'OUVERTURE

3. La cérémonie d'ouverture, ouverte exclusivement aux Membres, aux observateurs et aux invités, aura lieu le jeudi 6 octobre 2022. L'Accord international de 2022 sur le café sera également ouvert à la signature le même jour pendant la session du Conseil (veuillez consulter l'Annexe VII pour plus d'informations sur les étapes requises pour signer l'Accord de 2022).

4. Pour la cérémonie d'ouverture, la session du Conseil et les réunions des Comités, les délégations seront assises dans l'ordre alphabétique anglais. Chaque délégation gouvernementale se verra attribuer une table pour le chef de délégation et des sièges pour les suppléants et les conseillers dans la rangée suivante. Des places spécialement identifiées seront disponibles pour les autres participants.

5. Il est rappelé aux délégués que les téléphones mobiles doivent être éteints ou mis en mode silencieux pendant toute la durée des débats.

## IV. PROJET DE PROGRAMME

6. L'agenda provisoire de la 134<sup>e</sup> Session du Conseil (Annexe I) et un programme provisoire des réunions et événements (Annexe VI) sont joints à ce document.

7. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour distribution, suggérer des questions à examiner ou faire des exposés pendant les réunions sont priés d'en aviser la Directrice exécutive par écrit **au plus tard le 3 septembre 2022**.

## Événements annexes

8. Les événements suivants se tiendront à Bogota pendant la semaine du 3 octobre 2022:
- « Cafés de Colombie – Expo 2022 » (<https://cafesdecolombiaexpo.com>) se tiendra à Corferias du 5 au 8 octobre 2022.
  - Visite de la ville de Bogota, samedi 8 octobre 2022.

- Visite de la plantation de café « Arbelaez Cundinamarca », dimanche 9 octobre 2022.

9. Les délégués et les observateurs invités peuvent s'inscrire à la visite de la ville du 8 octobre et à la visite du 9 octobre en contactant [lopez@ico.org](mailto:lopez@ico.org).

## V. PARTICIPATION ET COUT

10. Les gouvernements participants, les observateurs, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont responsables des frais de participation de leurs délégués.

## VI. POUVOIRS

11. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations Membres sont remis par écrit à la Directrice exécutive. Chaque Membre désigne un représentant et un ou plusieurs suppléants. Un Membre peut également désigner un ou plusieurs conseillers auprès de sa délégation.

12. Les pouvoirs des représentants, suppléants et conseillers d'un Membre doivent être communiqués par écrit à la Directrice exécutive par et sur papier à en-tête des autorités compétentes désignées par le Membre (c'est-à-dire le ministère ou l'organisme gouvernemental compétent du pays Membre, ou par un représentant de la Mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit là où se tient la session). Les Membres sont priés de se concerter avec leurs autorités pour éviter de délivrer des pouvoirs en double.

13. Les Membres sont priés de veiller à ce que la liste complète de leurs pouvoirs parvienne à l'Organisation **au plus tard le 12 septembre 2022**. Un modèle de lettre figure à l'annexe I. Des copies numérisées des pouvoirs peuvent être envoyées par courrier électronique au Secrétariat ([credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org)) et l'original envoyé dès que possible par la suite. Les délégations sont informées que la présentation en temps voulu des pouvoirs facilitera grandement le travail du Secrétariat de l'OIC.

14. Il est également rappelé aux Membres qu'en cas d'empêchement, conformément au paragraphe 2) de l'article 13 de l'Accord de 2007, tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à toute réunion du Conseil.

15. Un modèle d'autorisation figure à l'annexe II. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées **au plus tard le 12 septembre 2022**. Des copies numérisées peuvent être envoyées par courrier électronique au Secrétariat ([credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org)) et l'original envoyé dès que possible par la suite.

## VII. ADMISSION D'OBSERVATEURS

16. Les observateurs invités des pays non-membres, des organisations internationales et des associations du secteur privé figurant à l'annexe II du document [ICC-122-3](#) qui souhaitent assister à la session du Conseil et/ou aux autres réunions de l'OIC sont priés d'informer la Directrice exécutive des réunions précises auxquelles ils souhaitent assister. Un formulaire d'inscription des observateurs est joint à l'annexe IV et doit être envoyé à [credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) **au plus tard le 12 septembre 2022.**

## VIII. INSCRIPTION ET LISTE DES PARTICIPANTS

17. Comme indiqué à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, chaque Membre est représenté par un représentant, qui peut être assisté de suppléants et de conseillers. Chaque délégation a un chef de délégation. Tout suppléant ou conseiller peut agir en qualité de représentant sur instruction du chef de la délégation.

18. Pour des raisons d'identification et de sécurité, tous les participants aux réunions sont tenus de présenter un document d'identité avec photo pour retirer leur badge à leur arrivée au site où le Conseil aura lieu.

### Inscription des chefs d'État, chefs de Gouvernement, ministres et ambassadeurs

19. Il est fortement recommandé aux délégations de soumettre à l'avance au Secrétariat les noms des chefs d'État, chefs de Gouvernement, ministres ou ambassadeurs qui seront présents, afin d'accélérer la préparation de l'accès VIP et de minimiser les inconvénients.

### Liste des participants

20. Une liste provisoire des délégués sera disponible le premier jour de la session, qui sera révisée à une date ultérieure.

21. Les délégations sont priées d'informer, par écrit, le personnel du Bureau d'inscription ou le personnel de l'OIC sur place de toute modification ultérieure des informations figurant dans la liste provisoire des délégués, afin que les dossiers de la liste définitive des délégués puissent être tenus à jour et exacts.

## IX. LANGUES ET DOCUMENTS

22. Les langues officielles de l'organisation sont l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais.

23. Des services d'interprétation simultanée seront disponibles.

24. Afin de réduire les dépenses et de minimiser l'impact sur l'environnement grâce à la numérisation des documents des réunions, **un seul jeu des documents nécessitant une décision sera imprimé par délégation.** Les délégués sont donc vivement encouragés à apporter leurs tablettes ou

ordinateurs portables aux réunions auxquelles ils participent plutôt que d'utiliser des copies papier des documents

25. Une fois publiés, les ordres du jour et les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'OIC ou le mot de passe pour les documents confidentiels sera communiqué uniquement aux Membres.

## X. ORATEURS

26. Afin de faciliter le travail des interprètes et du personnel du Secrétariat, les orateurs sont priés de soumettre à l'avance et le plus tôt possible le texte de leurs déclarations et/ou exposés au Secrétariat de l'OIC.

## XI. DEMANDES DE REUNIONS

27. Dans les limites des locaux et des services disponibles, tout sera mis en œuvre pour accueillir les groupes de délégations qui souhaiteraient se réunir. Les demandes pour de telles réunions doivent être adressées au Secrétariat et à la Responsable des relations extérieures, Mme Veronica Ottelli, par courriel à [ottelli@ico.org](mailto:ottelli@ico.org).

## XII. VISAS ET HEBERGEMENT

### Visas et lettres d'invitation

28. Les délégués de certains pays auront besoin d'un visa pour entrer en Colombie (pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web suivant : [https://www.cancilleria.gov.co/tramites\\_servicios/visa/requisitos](https://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/requisitos) et Annexe VIII). Les passeports doivent avoir une validité de six mois à l'arrivée. Les délégués de l'OIC qui ont besoin d'une lettre d'invitation pour les aider à obtenir des visas pour assister aux réunions doivent en faire la demande par écrit **le plus rapidement possible** ([ottelli@ico.org](mailto:ottelli@ico.org)), en indiquant leur nom complet, leur numéro de passeport, la date de délivrance et la date d'expiration. La lettre d'invitation sera envoyée électroniquement aux délégués pour qu'ils l'envoient à l'ambassade ou au consulat colombien dans leur pays. Il est conseillé aux délégués de présenter leur demande bien avant les réunions afin d'éviter les retards dans la délivrance des visas

### Hébergement

29. Les délégués sont responsables de leurs propres dispositions d'hébergement. Des informations sur les hôtels situés à proximité, ainsi que les tarifs préférentiels indicatifs, sont ci-joints.

## XIII. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

30. Les délégués sont responsables de leur propre sécurité à tout moment.

31. Il est conseillé aux délégués de ne pas laisser leurs porte-documents et autres articles personnels sans surveillance.

32. L'OIC décline toute responsabilité et exclut expressément toute responsabilité pour :
- Perte ou détérioration d'objets de valeur ou d'effets personnels perdus ou / laissés dans le lieu de la réunion, à l'hôtel et dans les lieux d'événements sociaux.
  - Décès ou dommages corporels subis lors des réunions.
33. Au cas peu probable où la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes seraient annulées ou reportées en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'OIC, l'OIC ne sera pas responsable des frais encourus par le participant à l'événement.

**Conseil international du Café**  
134<sup>e</sup> session  
6 et 7 octobre 2022  
Bogota, (Colombie)

**Ordre du jour provisoire**

Point	Document
-------	----------

<b>Ouverture de la 134<sup>e</sup> session du Conseil</b>	
---	--

Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture.

<b>1. Ordre du jour provisoire: à adopter</b>	ICC-134-0
---	-----------

<b>2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	
---	--

<b>2.1 Redistribution des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2021/22</b> Le Chef des opérations fera rapport.	à suivre
---	----------

<b>2.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2022/23</b> Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et les Membres importateurs ainsi que la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2022/23 seront examinés par le Conseil.	à suivre
---	----------

<b>3. Accord international de 2022 sur le Café (AIC)</b>	<a href="#">ED-2409/22</a> <a href="#">ICA 2022</a>
--	--

Le Président du Conseil va ouvrir officiellement l'Accord international de 2022 sur le Café à la signature des Parties Contractantes de l'Accord international de 2007 sur le Café et les Gouvernements invités à la 133<sup>e</sup> session du Conseil international du café tenu en juin 2022.

<b>4. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter</b>	verbal
--	--------

La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur les travaux de l'OIC et l'exécution du programme des activités, en insistant sur les partenariats et les contributions volontaires.



- 4.1 **Proposition de thème de l'OIC pour l'année caféière 2022-23 – à noter** verbal  
Le Chef des opérations fera rapport.

## 5. Questions financières et administratives

- 5.1 **Comité des finances et de l'administration – à suivre** à suivre  
Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.
- 5.2 **Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – à noter** à suivre  
Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.
- 5.3 **Programme des activités pour l'année caféière 2022/23 – à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre  
Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.
- 5.4 **Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2022/23 – à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre  
Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

## 6. Durabilité et Partenariats : à noter

- 6.1 **Groupe de Travail Public-privé du café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprises et dirigeants mondiaux du café** à suivre  
La Directrice exécutive présentera:
  - Le résultat du Forum des chefs d'entreprises et dirigeants mondiaux du café tenu le 5 octobre 2022 – à noter le rapport du 4<sup>e</sup> Forum
  - Recommandation du Groupe de Travail Public-Privé du café (GTPPC) - à examiner et le cas échéant à l'approuver
- 6.2 **Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et nouveaux accords de coopération - à examiner et le cas échéant à l'approuver** verbal  
Le Chef des opérations fera rapport.

## 7. Réglementations du secteur du café et vérifications nécessaires - à noter

 verbal

La Directrice Exécutive fera rapport sur les actions identifiées et prises pour répondre aux questions liées aux dernières réglementations du secteur du café.

- 7.1 **Rapport du Comité Consultatif du Secteur privé (CCSP) sur les réglementations du secteur du café**  
Le Président du CCSP fera rapport.
- 7.2 **Rapport du Groupe de Travail Public-privé du café sur les réglementations du secteur du café**  
Le Secrétariat fera rapport.

**7.3 Rapport du 4<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprises et dirigeants mondiaux du café sur les réglementations du secteur du café**

Le Secrétariat fera rapport.

**8. Conférence mondiale du café – à noter** verbal

Le représentant de l'Inde fera rapport sur la situation concernant la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du Café prévue en 2023.

**9. Rapport des réunions des comités et autres organes – à examiner et le cas échéant à l'approuver**

Les Présidents/Vice-Présidents des comités et autres organes feront rapport.

**9.1 Rapport sur la conformité aux règles statistiques – Comité des statistiques – à noter** à suivre

**9.2 Certificats d'Origine - Comité des statistiques – à examiner et le cas échéant à recommander l'approbation** à suivre

**9.3 Table ronde sur les statistiques - Comité des statistiques – à noter** verbal

**9.4 Procédures pour résoudre les écarts significatifs dans le rapport mensuel sur les exportations/importations - Comité des statistiques – à examiner et le cas échéant à recommander l'approbation** à suivre

**9.5 Fonds spécial de la OIC – Comité de promotion et de développement des marchés: à noter** verbal

**9.6 Boîte à outils de développement du marché du café – Comité de promotion et de développement des marchés : à noter** verbal

**9.7 Journée internationale du Café - Comité de promotion et de développement des marchés: à noter** verbal

**9.8 Nouveaux projets et opportunités de financement – Comité de projets – à noter** verbal

**9.9 Rapport de la 53<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif du secteur privé – à noter** verbal

**10. Bureaux et Comités**

**10.1 Président et Vice-Président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

Le Conseil va examiner et approuver la composition des comités suivants pour l'année caféière 2022/23:

- Groupe restreint du Forum consultatif (6 membres exportateurs, 4 Membres importateurs)
- Comité des finances et de l'administration

- (6 Membres exportateurs, 5 membres importateurs)
- Comité des projets  
(8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)
- Comité de promotion et de développement des marchés  
(8 Membres exportateurs, 3 membres importateurs)
- Comité des statistiques  
(8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)

**10.2 Président et vice-président du Conseil – à élire** verbal

Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le président et le vice-président pour l'année caféière 2022/23 doivent être élus parmi les représentants des Membres importateurs et exportateurs respectivement.

**11. Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver** verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du Secrétariat et fera rapport au Conseil

**12. Réunions futures – à examiner** verbal

Les membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures. verbal

**13. Questions diverses – à examiner** verbal

**Séance de clôture** verbal

#### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

[Accord international 2007 sur le Café](#)

[Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café](#)

[Règlement de l'Organisation internationale du Café](#)

[Mandats des comités et organes consultatifs](#)

[Bureaux pour l'année caféière 2021/22](#)

## Résumé de l'ordre du jour de la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café

**Jeudi 6 octobre 2022**

Heure	Point	Durée (mins)	Document	Demande approbation du Conseil?
09:30	<b>Ouverture de la première journée de la 134<sup>e</sup> session du Conseil</b>	20	-	-
09:50	<b>1. Ordre du jour provisoire</b>	5	ICC-134-0	X
09:55	<b>2. Voix</b>	-	à suivre	X
	2.1 Redistribution des voix pour l'année caféière 2021/22	5		
	2.2 Répartition initiale des voix pour l'année caféière 2022/23			
10:00	<b>3. Accord international de 2022 sur le Café (AIC)</b>	60	<a href="#">ICA 2022 ED2409/22</a>	-
11:00	<i>Pause</i>	30	-	-
11:30	<b>3. Accord international de 2022 sur le Café (cont.)</b>	90	-	-
13:00	<i>Déjeuner</i>	90	-	-
14:30	<b>4. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché</b>	20	-	-
14:50	4.1 Proposition de thème de l'OIC pour l'année caféière 2022/23	10	-	-
15:00	<b>5. Questions financières et administratives</b>	-	à suivre	X
	5.1 Comité des finances et de l'administration	10	à suivre	X
15:10	5.2 Rapport sur les contributions des Membres ayant des arriérés	5	à suivre	X
15:15	5.3 Programme des activités pour l'année caféière 2022/23	20	à suivre	X
15:35	5.4 Projet de budget administratif de l'Organisation pour 2022/23	45	à suivre	X
16:20	<i>Pause</i>	25	-	-
16:45	<b>6. Durabilité et Partenariats</b>	-	-	-
	6.1 Groupe de Travail et Forum des chefs	45	à suivre	X
17:30	6.2 Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et nouveaux accords de coopération	30	-	-
18:00	<b>Clôture de la première journée de la 134<sup>e</sup> session du Conseil</b>	5	-	-

**Vendredi 7 octobre 2022**

Heure	Point	Durée (mins)	Document	Demande approbation du Conseil?
09:00	<b>Ouverture de la seconde journée de la 134<sup>e</sup> session du Conseil</b>	10	-	-
09:10	<b>7. Réglementations du secteur du café et vérifications nécessaires</b>	5	-	-
09:15	7.1 Rapport du CCSP sur les réglementations du secteur du café	10	-	-
09:25	7.2 Rapport du GTPPC sur les réglementations du secteur du café	10	-	-
09:35	7.3 Rapport du 4 <sup>e</sup> Forum sur les réglementations du secteur du café	10	-	-
09:45	Débats sur les réglementations du secteur du café	60	-	-
10:45	<i>Pause</i>	30	-	-
11:15	Débats sur les réglementations du secteur du café	30	-	-

11:45	<b>8. Conférence mondiale du café</b>	15	-	-
12:00	<b>9. Rapport des réunions des comités et autres organes</b>	-	-	-
	9.1 Rapport sur la conformité aux règles statistiques	15	à suivre	<b>X</b>
12:15	9.2 Certificats d'Origine	20	à suivre	<b>X</b>
12:35	9.3 Table ronde sur les statistiques	5	-	-
12:40	9.4 Procédures pour résoudre les écarts significatifs dans le rapport mensuel sur les exportations/importations	30	à suivre	<b>X</b>
13:10	<i>Déjeuner</i>	80	-	-
14:30	9.5 Fonds spécial de la OIC	15	-	-
14:45	9.6 Boite à outils de développement du marché du café	20	-	-
15:05	9.7 Journée internationale du Café	15	-	-
15:20	9.8 Nouveaux projets et opportunités de financement	15	-	-
15:35	9.9 Rapport du Président du CCSP	10	-	-
15:45	<b>10. Bureaux et Comités</b>	30	à suivre	<b>X</b>
16:15	<b>11. Pouvoirs</b>	5	-	-
16:20	<b>12. Réunions futures</b>	10	-	-
16:30	<b>13. Questions diverses</b>	15	-	-
16:45	<b>Séance de clôture</b>	15	-	-

## LETTRE TYPE DE POUVOIR

**Veillez envoyer vos pouvoirs sur papier à en-tête à [credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) au plus tard le 12 septembre 2022.  
L'original devrait être présenté le plus rapidement possible après**

[Date]

Mme. Vanúzia Nogueira  
Directrice exécutive  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

### **134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café (Bogota, 3 au 7 octobre 2022)**

Chère Mme. Nogueira,

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café qui aura lieu du 3 au 7 octobre 2022 à Bogota par les délégués ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (orateur)  
[Titre]  
[Organisation]

[Nom] Suppléant (orateur)  
[Titre]  
[Organisation]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)  
[Titre]  
[Organisation]

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération,

[Signature]\*

[Nom]  
[Titre]

\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).

**MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE  
ET À EXERCER SON DROIT DE VOTE**

**Veillez envoyer votre lettre type de pouvoir sur papier à en-tête à  
[credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) au plus tard le 12 septembre 2022.  
L'original devrait être présenté le plus rapidement possible après**

[Date]

Mme. Vanúsia Nogueira  
Directrice exécutive  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

**134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café  
(Bogota, 3 au 7 octobre 2022)**

Chère Mme. Nogueira,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement de *[insérer le pays Membre]* ne sera pas représenté à Bogota, Colombie, mais qu'il a autorisé *[insérer le nom d'un autre pays Membre]* à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café du 3 au 7 octobre 2022.

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération.

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

*\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES OBSERVATEURS**  
**134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes**  
**3 au 7 octobre 2022, Colombie**

Veuillez renvoyer ce formulaire à [credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) au plus tard le 12 septembre 2022

<b>Catégorie de délégation</b> (Cocher la case appropriée)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays non-membre <span style="float: right;"><input type="checkbox"/></span></li> <li>• Organisation internationale <span style="float: right;"><input type="checkbox"/></span></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association du CCSP <span style="float: right;"><input type="checkbox"/></span></li> <li>• Autres (Veuillez préciser) <span style="float: right;"><input type="checkbox"/></span></li> </ul> <p style="text-align: center;">-----</p>

<b>J'assisterai aux réunions suivantes qui auront lieu à Bogota, en octobre 2022</b>	
(Cocher la case appropriée)	
134 <sup>e</sup> session du Conseil international du Café	
Forum des chefs d'entreprise et des dirigeants mondiaux	
Comité des statistiques	
Comité des projets	
Comité de promotion et de développement des marchés	
Comité consultatif du secteur privé	

M. / Mme / Mlle : ..... Prénom : .....

Nom : .....

Nom à inscrire sur le badge d'inscription : .....

Titre officiel : .....

Organisation / Société : .....

Adresse : .....

Pays : ..... Téléphone : .....

Courriel : .....



## LISTE DES HÔTELS

Tous les prix des chambres sont indicatifs des tarifs d'entreprise

Nom de l'hôtel	Classification	Type de chambre	Tarif	Salle(s) de réunion	Distance du lieu des réunions
<a href="#">Hilton Corferias</a> (cet hôtel se trouve dans le parc des expositions Corferias)	★★★★★	Deluxe Room	US\$218	2 Salles de réunion	Distance à pied : 1 min (0.1 km)
		Executive Room	US\$256		
		Deluxe suite room	US\$374		
		Superior Suite	US\$419		
		Presidential Suite	US\$521		
<a href="#">Grand Hyatt</a>	★★★★★	Grand Club   King bed	US\$259	4 Salles de réunion	Distance à pied : 45 min (2.3 km)
		Grand Suite	US\$291		
		Corner Suite	US\$307		
		Grand Executive Suite	US\$384		
		Suite   Diplomatic Suite   Presidential	US\$469 US\$681		
<a href="#">NH urban calle 26</a>	★★★★	Standard	US\$58.90	5 Salles de réunion	Distance à pied : 12 min (0.9 km)
		Superior	US\$62.42		
		Junior Suite	US\$65.37		
<a href="#">Regency Boutique La Feria</a>	★★★★	Standard Double Room	US\$42.97	2 Salles de réunion	Distance à pied : 12 min (0.9 km)
		Junior Suite Room	US\$45.74		
		Junior Suite Room	US\$49.43		

**PROGRAMME PROVISOIRE DES RÉUNIONS ET ÉVÈNEMENTS**  
**134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes**  
**3 au 7 octobre 2022, Bogota, Colombie: à la date du 1 septembre 2022**

<b>Dimanche 2 octobre</b>		<b>Lieu/salle</b>	<b>Ouvert à</b>	<b>Notes</b>
15h00 - 18h00	Inscription	Lobby du Hilton Corferias	Membres et observateurs de l'OIC	Accréditation/inscription des délégués
<b>Lundi 3 octobre</b>		<b>Lieu/salle</b>	<b>Ouvert à</b>	<b>Notes</b>
08h00 - 18h00	Inscription	Lobby du Hilton Corferias	Membres et observateurs de l'OIC	Accréditation/inscription des délégués
13h30 - 15h00	Réunions de coordination	Corferias	Membres exportateurs et importateurs de l'OIC	Les salles seront annoncées le jour des réunions
15h00 - 15h30	Pause-café	Corferias		
15h30 - 17h30	Comité des finances et de l'administration	Corferias 5A	Membres de l'OIC	
<b>Mardi 4 octobre</b>		<b>Lieu/salle</b>	<b>Ouvert à</b>	<b>Notes</b>
08h00 - 18h00	Inscription	Lobby du Hilton Corferias	Membres et observateurs de l'OIC	Accréditation/inscription des délégués
09h30 - 11h30	Comités mixtes	Corferias 5A	Membres et observateurs de l'OIC	
11h30 - 13h30	Comité consultatif du secteur privé	Corferias 5A	Membres de l'OIC, représentants du CCSP, observateurs	
13h30 - 14h30	Pause déjeuner	Corferias		
14h30 - 17h00	Réunion GTPPC réservée aux sherpas	Corferias 5A	Sherpas des secteurs public et privé du GTPPC	Réunion restreinte
19h00 - 22h00	Cocktail de bienvenue	FNC		Navettes entre Corferias et la FNC
<b>Mercredi 5 octobre</b>		<b>Lieu/salle</b>	<b>Ouvert à</b>	<b>Notes</b>
08h00 - 18h00	Inscription	Lobby du Hilton Corferias	Membres et observateurs de l'OIC	Accréditation/inscription des délégués
08h00 - 09h00	Petit-déjeuner au 4 <sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux	Corferias	Membres de l'OIC et participants invités	
09h00 - 10h25	4 <sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux	Corferias 5A	Membres de l'OIC et participants invités	
10h25 - 10h45	Pause-café	Corferias	Membres de l'OIC et participants invités	
10h45 - 13h00	4 <sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux	Corferias 5A	Membres de l'OIC et participants invités	

13h00 - 14h30	Pause déjeuner	Corferias	Membres de l'OIC et participants invités	
14h30 - 17h00	4 <sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux	Corferias 5A	Membres de l'OIC et participants invités	
17h00 - 18h00	Réseautage autour d'une boisson	Corferias	Membres de l'OIC et participants invités	
<b>Jeudi 6 octobre</b>		<b>Lieu/salle</b>	<b>Ouvert à</b>	<b>Notes</b>
09h30 - 11h00	Conseil	Corferias 5A	Membres et observateurs de l'OIC	Cérémonie d'ouverture
11h00 - 11h30	Pause-café			
11h30 - 13h00	Conseil	Corferias 5A	Membres et observateurs de l'OIC	
13h00 - 14h30	Pause déjeuner	Corferias		
14h30 - 16h20	Conseil	Corferias 5A	Membres et observateurs de l'OIC	
16h20 - 16h45	Pause-café			
16h45 - 18h00	Conseil	Corferias 5A	Membres et observateurs de l'OIC	
19h30 - 22h30	Dîner de clôture	Andrés Carne de Res	Membres de l'OIC et participants invités	Navettes entre Corferias et le restaurant
<b>Vendredi 7 octobre</b>		<b>Lieu/salle</b>	<b>Ouvert à</b>	<b>Notes</b>
09h00 - 10h45	Conseil	Corferias 5A	Membres et observateurs de l'OIC	
10h45 - 11h15	Pause-café	Corferias		
11h15 - 13h10	Conseil	Corferias 5A	Membres et observateurs de l'OIC	
13h10 - 14h30	Pause déjeuner	Corferias		
14h30 - 17h00	Conseil	Corferias 5A	Membres et observateurs de l'OIC	Séance de clôture
<b>Samedi 8 octobre</b>		<b>Lieu</b>	<b>Ouvert à</b>	<b>Notes</b>
07h00 - 12h30	Visite de la ville	La Candelaria, Bogotá	Participants inscrits	Veillez contacter <a href="mailto:lopez@ico.org">lopez@ico.org</a> pour vous inscrire
<b>Dimanche 9 octobre</b>		<b>Lieu</b>	<b>Ouvert à</b>	<b>Notes</b>
07h00 - 17h30	Visite d'une plantation de café	Arbelaez Cundinamarca	Participants inscrits	Veillez contacter <a href="mailto:lopez@ico.org">lopez@ico.org</a> pour vous inscrire

**OUVERTURE À LA SIGNATURE DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2022 SUR LE CAFÉ\*****RÉSUMÉ DES ETAPES POUR LA SIGNATURE DE L'AIC 2022 POUR LES MEMBRES DE L'OIC QUI SOUHAITENT SIGNER LE NOUVEAU ACCORD PENDANT LA 134<sup>E</sup> SESSION DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ À BOGOTA (COLOMBIE)**

**Préparer l'instrument de pleins pouvoirs pour le signataire  
(conformément à l'Annexe IV du document ED 2409/22)**



**Remettre l'instrument de pleins pouvoirs en mains propres, par la poste ou par copie scannée envoyée par courriel, au Secrétariat de l'OIC pour vérification préalable**



**Informez le bureau du dépositaire de l'OIC de votre intention de signer l'Accord de 2022 en Colombie  
(Tél: +44 (0) 20 7612 0600, Courriel: [depository@ico.org](mailto:depository@ico.org))**



**Assister à la 134<sup>e</sup> Session du CIC à Bogota:**

- **Présenter l'instrument original de pleins pouvoirs (s'il a été préalablement envoyé sous forme de copie scannée)**
- **Signer l'Accord de 2022**

\*Veuillez noter que l'AIC 2022 restera ouvert à la signature du 6 octobre 2022 (cérémonie d'ouverture pour la signature à Bogotá) jusqu'au 30 avril 2023 au bureau du dépositaire de l'OIC à Londres, Royaume-Uni. De plus amples informations sur les procédures complètes d'acquisition de la qualité de Membre de l'Accord international de 2022 sur le Café (signature, ratification, entrée en vigueur, etc.) figurent dans le document ED [2409/22](#).

## LISTE DE PAYS MEMBRES DE L'OIC QUI ONT BESOIN D'UN VISA POUR ENTRER EN COLOMBIE

Comme indiqué par le Ministère colombien des Affaires étrangères, les pays membres de l'OIC suivants auront besoin d'un visa pour entrer en Colombie pour la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter [https://www.cancilleria.gov.co/tramites\\_servicios/visa/requisitos](https://www.cancilleria.gov.co/tramites_servicios/visa/requisitos). Il est conseillé aux délégués de présenter leur demande bien avant les réunions afin d'éviter les retards dans la délivrance des visas.

- Angola
- Burundi
- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- Cuba\*
- Ethiopie
- Gabon
- Ghana
- Inde\*\*
- Kenya
- Liberia
- Madagascar
- Malawi
- Népal
- Nicaragua\*\*\*
- Nigeria
- République démocratique du Congo
- République centrafricaine
- Rwanda
- Sierra Leone
- Tanzanie
- Thaïlande\*\*
- Timor-Leste
- Togo
- Tunisie
- Vietnam\*\*
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe

\* S'ils ont un passeport diplomatique ou officiel, ils n'auront pas besoin de demander un visa.

\*\* S'ils ont un visa / carte de résident aux États-Unis ou un visa Schengen valide, ils n'auront pas besoin de demander un visa.

\*\*\* Les visas ne sont pas requis ni pour les citoyens de la République du Nicaragua dont il est prouvé qu'ils sont originaires des régions autonomes de la côte nord des Caraïbes et de la côte sud des Caraïbes, ni pour les Nicaraguayens qui sont titulaires d'un visa / carte de résident aux États Unis / au Canada ou d'un visa Schengen valide.